



Offre d'assurance 2025

Aperçu des prestations Intras.*

La CSS aide ses assurés à rester en bonne santé, guérir ou vivre avec une maladie. Nous vous fournissons des offres et des conseils sur la santé et les solutions d'assurance adaptées qui peuvent être personnalisées selon vos besoins et votre budget. Dans environ 100 agences réparties dans toute la Suisse, nous vous conseillons avec compétence et passion.

* INTRAS Assurance SA a fusionné avec la CSS Assurance SA au 1^{er} janvier 2022.

Conseil au 0844 277 277
Votre portail client sur css.ch/mycss

Votre santé.
Votre partenaire.



	Assurance obligatoire des soins (LAMal)	UNO+
Traitements ambulatoires: Médecine classique	Couverture des coûts selon le tarif, dans toute la Suisse, chez des médecins, chiropraticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, podologues, psychologues et infirmières et infirmiers reconnus	
Traitements ambulatoires: Médecine alternative et psychothérapie	Médecine alternative: acupuncture, médecine anthroposophique, thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie et phytothérapie (uniquement médecins reconnus) Psychothérapie: psychothérapie médicale (selon art. 2 OPAS) et psychothérapie pratiquée par des psychologues (selon art. 11b OPAS)	90 %, max. CHF 1000/année civile*
Hospitalisation (en Suisse)	Couverture des coûts en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal) en division commune
Etranger	Couverture des coûts en cas d'urgence ambulatoire et stationnaire dans la division commune, au max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour les pays de l'UE (y c. l'Islande, la principauté de Liechtenstein et la Norvège) sont applicables des dispositions particulières selon les accords bilatéraux	Coûts de traitement ambulatoire et hospitalier pour autant que l'assuré ait aussi souscrit l'assurance obligatoire des soins LAMal auprès de la CSS. En cas d'hospitalisation max. 60 jours/cas
Médicaments	Médicaments sur prescription médicale de la liste des médicaments, de la liste des spécialités ou de la liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avec quote-part différenciée	90 %, montant illimité
Cures balnéaires	Cures balnéaires**: CHF 10/jour, 21 jours/année civile plus frais méd.	CHF 60/jour
Cures de convalescence	Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal	CHF 70/jour, max. 28 jours/année civile
Maternité	8 examens de contrôle, 2 échographies en cas de grossesse normale, naissance à domicile, à l'hôpital ou dans une maison de naissance, cours de préparation à l'accouchement max. CHF 150, conseil en allaitement max. 3 séances	Allaitement CHF 100 ou CHF 200***, aide à domicile CHF 50 par jour, max. 14 jours, cours préparation à la naissance 90 %, max. CHF 200
Examens préventifs / Prévention médicale / Vaccins	Examens gynécologiques préventifs; Contributions à des mesures de prévention médicale, selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, art. 12, p.ex. vaccins pour les enfants	90 %, max. CHF 300/année civile
Verres de lunettes / Lentilles de contact	CHF 180/année civile, jusqu'à 18 ans révolus	90 %, max. 100/année civile, jusqu'à 18 ans révolus 90 %, max. CHF 100 tous les 3 ans, à partir de 19 ans
Frais de transport et de sauvetage	Transport: 50 %, max. CHF 500/année civile Sauvetage: 50 %, max. CHF 5000/année civile (Suisse)	90 %, max. CHF 10 000/année civile
Aide à domicile		CHF 50/jour, max. 30 jours/année civile
Moyens auxiliaires	Contributions prescrites par la loi pour des moyens auxiliaires selon la «Liste des moyens et appareils»	90 %, max. CHF 500 tous les 3 ans
Correction de la position des dents		90 %, max. CHF 2000/année civile, max. CHF 10 000/assuré, jusqu'à 20 ans révolus
Protection juridique des patients**** (Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)		Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie

* Pour la psychothérapie: auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS, sans admission dans l'assurance de base.

** Dans des établissements thermaux reconnus.

*** Pour autant que la mère et l'enfant aient conclu auprès de la CSS une assurance complémentaire.

**** Les personnes qui ont conclu UNO+/DUE+ ou OPTIMA+/QUADRA+ bénéficient automatiquement et gratuitement de cette assurance de protection juridique des patients.

Assurances complémentaires d'hospitalisation selon la LCA

DUE+	OPTIMA+	QUADRA+
90 % des coûts de médecins non conventionnés, max. CHF 30 000/année civile		
90 %, max. CHF 2000/année civile*		
Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal) en division commune	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal). Choix de la division hospitalière selon la police	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal). Choix de la division hospitalière selon la police
Coûts de traitement ambulatoire et hospitalier pour autant que l'assuré ait aussi souscrit l'assurance obligatoire des soins LAMal auprès de la CSS. En cas d'hospitalisation max. 60 jours/cas	Coûts de traitement ambulatoire et hospitalier. En cas d'hospitalisation max. 60 jours/cas	Coûts de traitement ambulatoire et hospitalier. En cas d'hospitalisation max. 60 jours/cas
90 %, montant illimité		
CHF 80/jour		CHF 60/jour
CHF 90/jour, max. 28 jours/année civile	CHF 50/jour, max. 28 jours/année civile	CHF 60/jour, max. 28 jours/année civile
Allaitement CHF 100 ou CHF 200***, aide à domicile CHF 70 par jour, max. 14 jours, cours préparation à la naissance 90 %, max. CHF 300		Couverture des frais dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal). Choix de la division hospitalière selon la police
90 %, max. CHF 500/année civile		
90 %, max. CHF 150/année civile, jusqu'à 18 ans révolus 90 %, max. CHF 300 tous les 3 ans, à partir de 19 ans		
90 %, max. CHF 20 000/année civile	90 %, max. CHF 20 000/année civile	Frais de transport: 90 %, montant illimité Frais de sauvetage: 90 %, max. CHF 50 000/année civile
CHF 70/jour, max. 30 jours/année civile	CHF 30/jour, max. 15 jours suite à une hospitalisation	CHF 50/jour, max. 15 jours suite à une hospitalisation
90 %, max. CHF 1000 tous les 3 ans		
90 %, max. CHF 3000/année civile, max. CHF 15 000/ assuré, jusqu'à 20 ans révolus		
Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe	Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe	Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Assurance pour soins dentaires.

Aperçu des variantes

<ul style="list-style-type: none">Examens de contrôleTraitements tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaireCorrection de la position des dentsInterventions prothétiques telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes	50%, max. CHF 1000/ année civile	75%, max. CHF 2000/ année civile excl. correction de la position des dents	75%, max. CHF 3000/ année civile	75%, max. CHF 5000/ année civile Franchise CHF 500/ année civile
---	--	---	--	---

Assurance pour décès ou invalidité par accident.

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 2 100 000 (incl. progression)
- Progression du capital-invalidité jusqu'à 350 %

Assurance des frais de guérison en cas d'accident.

- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- Hospitalisation en privé ou demi-privé
- Frais de transport et opérations de sauvetage illimités
- Opérations de recherche jusqu'à CHF 20 000 par personne assurée ou jusqu'à CHF 40 000 par événement
- Soins à domicile et aide ménagère
- Couverture dans le monde entier

Assurance individuelle d'indemnités journalières selon la LCA.

- Pour les personnes salariées et indépendantes
- Maladie, accident, maternité
- Indemnité journalière dès CHF 10 jusqu'à concurrence du salaire AVS soumis à cotisations
- Durée max. 730 jours (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 3, 14, 30, 60, 90, 180, 360 jours

Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

<ul style="list-style-type: none">Pas de preuve de frais supplémentaires liés à la maladie ou à l'accident nécessaireLibre utilisation de l'indemnité journalièreCumul du droit aux prestations en cas:<ul style="list-style-type: none">d'hospitalis. dans le service des soins intensifsd'hospitalisation d'urgence à l'étrangerIndemnisation forfaitaire par naissance (10 fois le montant de l'indemnité journalière)	Plan de prestations A CHF 150/jour; CHF 4500/ mois, max. CHF 216 000/ séjour hospitalier	Plan de prestations B CHF 250/jour; CHF 7500/ mois, max. CHF 360 000/ séjour hospitalier	Plan de prestations C CHF 350/jour; CHF 10 500/ mois, max. CHF 504 000/ séjour hospitalier	Plan de prestations D CHF 50/jour; CHF 1500/ mois, max. CHF 72 000/ séjour hospitalier	Plan de prestations E CHF 100/jour; CHF 3000/ mois, max. CHF 144 000/ séjour hospitalier
---	---	---	---	---	---

Assurance-ménage.

Assurance responsabilité civile privée

- Dommages corporels, matériels et pécuniaires causés à un tiers
- Couvertures complémentaires pour conducteurs de véhicules à moteur d'un tiers, renonciation à diminuer les prestations en cas de négligence grave, loueurs ou emprunteurs de chevaux et activités exercées à titre accessoire

Assurance de l'inventaire du ménage

- Inventaire du ménage assuré contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre, un vol et un dégât d'eau
- Couvertures complémentaires pour le vol simple hors du domicile, la casco ménage, la casco vélo, le bris de glace et l'abus de carte de crédit

Assurance de bâtiments

- Bâtiments assurés contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre et un dégât d'eau
- Frais de déblaiement et d'élimination
- Frais de recherche et de dégagement
- Couverture complémentaire en cas de détérioration du bâtiment en cas de vol par effraction et de perte de loyer

Assurance de protection juridique privée et de circulation.

- Couverture pour personnes individuelles ou ménages de plusieurs personnes
- Représentation des intérêts par des avocats expérimentés ou un avocat au choix jusqu'à max. CHF 1 000 000
- En plus de l'assurance de protection juridique, la couverture des domaines juridiques suivants est possible: protection juridique des patients, protection juridique internet, protection juridique harcèlement moral, protection juridique pour autres biensfonds et protection juridique du bailleur (Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

Ce prospectus a pour but de vous donner un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Les détails de l'offre figurent dans les prescriptions légales de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA), les conditions complémentaires (CC) et les conditions spéciales (CS) qui sont déterminantes pour l'obligation d'allouer des prestations de la CSS.

Toutes les données de ce prospectus sont valables pour l'année civile en cours. Des modifications pour l'année suivante demeurent réservées.

